



Législation belge sur les obligations du patron en ce qui concerne la séparation des espaces fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 3 mai 2013

Pourriez vous m indiquer ou me renseigner sur la législation belge sur les obligations du patron en ce qui concerne la séparation des espaces fumeurs.

Merci

Réponse :

DNF ne maîtrise pas la législation propre à la Belgique. Nous vous conseillons néanmoins de téléphoner au 070 227 227 ou de vous rapprocher d'associations belges comme la Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Éducation à la Santé [FARES](#) qui s'occupe de la protection des non-fumeurs.